

Réunion du vendredi 13 janvier 2017

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie le vendredi 13 janvier 2017, à 19 heures, sous la présidence de Gilles LEFEBVRE, maire.

Présents : Mmes DURIEUX / LEFEBVRE

MM. LEFEBVRE G / DELARUE J / DELARUE A / FOYER / MARIE / ANGOT / PREVEL / LEHUGEUR

Absents excusés :

Absent non excusé : FLEURY

A été nommé secrétaire : A. DELARUE

NOMBRE DES MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 10

Date de la convocation : 06 janvier 2017

Délibération N° 2017/01 Achat mât métallique

Le maire expose au conseil municipal la nécessité de commander dès maintenant avant l'engagement des travaux d'effacement des réseaux par l'entreprise Garczynski Traploir un mât pour les illuminations de fin d'année.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte de retenir le devis de l'entreprise Fiav, domiciliée ZA La Meslinière, 8, rue des 4 vents, 14790 Verson, au prix de 470,40 euros TTC, et autorise le maire à signer les pièces du dossier.

Délibération N° 2017/ 02 remplacement chauffe-eau mairie

Le maire informe le conseil municipal que la résistance du chauffe-eau de la mairie changée en 2015, ne fonctionne plus et qu'il convient donc de procéder au renouvellement de l'appareil.

Après discussion, le conseil municipal autorise le maire à procéder au renouvellement de l'appareil par l'entreprise Terrier Jean-Marie de Grainville-Langannerie pour un montant 570,60 euros TTC

Le conseil municipal autorise le maire à signer les pièces du dossier.

Délibération N° 2017/03 Création sanitaire handicapé pour la mairie

Dans le cadre de la mise aux normes d'accessibilité des locaux accueillants du public, le conseil municipal est invité à étudier les derniers devis mis à jour. Après discussion, le conseil municipal retient le devis de l'entreprise Gallot Pascal, de Saint-Germain-le-Vasson, 6 rue des dentelières, 14190 pour un montant de 3191,32 euros TTC.

Le conseil autorise le maire à signer les pièces du dossier.

Délibération N° 2017/04 Fourniture et pose main courante rampe mairie

Dans le cadre de la mise aux normes handicapé des locaux accueillants du public, le maire a consulté deux entreprises pour la création d'une main courante sur la rampe réservée aux personnes à mobilité réduite. Après examen des devis le conseil municipal retient le devis de l'entreprise A toutes poses, domiciliée 37 avenue de la cité minière, 14190 Saint-Germain-le-Vasson, pour un montant de 892, 80 euros TTC.

Le conseil autorise le maire à signer les pièces du dossier.

Délibération N° 2017/05 Demande de subvention DETR 2017

Vu l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), le maire expose que le projet de travaux d'aménagement permettant l'accessibilité du bâtiment de la mairie et dont le coût prévisionnel estimé s'élève à 4084.12 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

coût total estimé : 4084.12. €
DETR : 1225.23 €
APCR : 1225.23€
autofinancement communal : 1633.66 €

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Le projet sera entièrement réalisé, pendant le 2^{ème} semestre de l'année en cours.

Monsieur le maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

| |
|---|
| 1. 1. Une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée |
| 1.2. La présente délibération du conseil municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement |
| 1. 3. Le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que les montants des moyens financiers et incluant les décisions accordant les aides déjà obtenues tel que mentionné ci dessus. |
| 1. 4. Le devis descriptif détaillé qui peut comprendre une marge pour imprévus |
| 1. 5. L'échéancier de réalisation de l'opération et des dépenses comme indiqué ci-dessus |
| 1.6. Une attestation de non-commencement de l'opération et d'engagement à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet |

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide :

- arrêter le projet de mise aux normes accessibilité de la mairie
- adopter le plan de financement exposé
- solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2017 (DETR)
- autorise Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier et à encaisser cette subvention.

Délibération N° 2017/06 Demande de subvention APCR 2017 Conseil départemental

Le maire expose au conseil municipal que le projet de travaux d'aménagement permettant l'accessibilité du bâtiment de la Mairie et dont le coût prévisionnel estimé s'élève à 4084.12 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de l'APCR 2017.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

coût total estimé : 4084.12. €

DETR : 1225.23 €

APCR : 1225.23€

autofinancement communal : 1633.66 €

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Le projet sera entièrement réalisé, pendant le 2^{ème} semestre de l'année en cours.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- arrêter le projet de mise aux normes accessibilité de la Mairie
- adopter le plan de financement exposé
- solliciter une subvention au titre de l'APCR 2017
- autorise Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier et à encaisser cette subvention.

Communications du maire

Intercommunalité :

L'installation du conseil communautaire issu de la fusion au 1^{er} janvier 2017 des intercommunalités du Cingal et de la Suisse Normande s'est tenu le jeudi 5 janvier 2017 à 19 heures à Thury-Harcourt.

Lors de cette réunion, les délégués ont été invités à élire un président (Paul Chandelier élu avec 33 voix contre 32 pour François Besnard) et 12 vice-présidents : François Besnard, développement économique et attractivité du territoire; Roger Tencé finances; Jacques Collin administration générale et communication ; Gérard Launay gestion générale des affaires scolaires; Philippe Lagelle gestion du périscolaire; Michel Bar aménagement du territoire; Jean-Claude Breteau transition énergétique et habitat; Régis Croteau voirie intercommunale; Jean Vanryckeghem tourisme; services à la population Serge Landan; Nicole Goubert culture et école de musique; équipements sportifs, enfance et jeunesse Jacky Lehueur.

Délivrance cartes d'identité :

Le maire donne lecture de deux courriers transmis par le président de la communauté de communes Cingal Suisse Normande l'informant que l'instruction des demandes de cartes d'identité (CNI) sera traitées à compter du 29 février 2017, selon les mêmes modalités que les passeports biométriques, c'est à dire dans les communes disposant d'une station biométrique. Les dossiers de CNI dématérialisés seront ensuite transmis pour instruction au centre d'expertise et de ressources Titres (CERT) implanté à la préfecture d'Alençon, ce centre devenant alors l'interlocuteur pour le traitement des dossiers CNI.

Ce changement impliquera pour les habitants de la commune d'Estrées la Campagne, de se rapprocher de la communauté de communes Cingal Suisse Normande dont le siège est à Thury-Harcourt.

Urbanisme

Le maire informe le conseil que le permis de construire une maison individuelle sur un terrain appartenant à M. Jacky Gallier fait l'objet d'une demande de permis modificatif.

Déchetterie des Aucrais

Contrairement à la rumeur, la déchetterie des Aucrais est toujours ouverte aux habitants des communes adhérentes au Smictom des Aucrais.

Changement logiciel informatique secrétariat mairie

Dans une lettre recommandée, la mairie a dénoncé le contrat avec la société Cosoluce.

Limitation vitesse agglomération

La pose de nouveaux panneaux limite dorénavant la vitesse à 30km/h sur une portion de 200 mètres, à l'intérieur du bourg de la commune.

Effacement des réseaux RD 131

Le SDEC a missionné l'entreprise Garczynski Traploir pour la réalisation de l'enfouissement des réseaux au droit du RD 131.

Rénovation réseau d'eau potable RD 131

Michel Lebaron, président du syndicat d'eau est tenu informé par courrier et voix orale, que le dossier d'aménagement de la traversée du bourg sur le RD 131 pourrait voir le jour en 2018. Ce dernier estime être en mesure de pouvoir réaliser la rénovation du réseau d'eau d'ici la fin de l'année 2017.

Fin de réunion à 20 heures 30